

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

N°011

OBJET :		COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT	
Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	40	42	18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Madame Marlène ARCIZET Première adjointe.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAI, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHÉ, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. BARTHÈS.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif du budget annexe du Stationnement de l'exercice 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre DUMONT, adjoint aux finances ;

Madame Marlène ARCIZET, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif ;

Monsieur Christophe BARTHES, Maire, s'étant retiré de la salle ;

donne acte de la présentation jointe du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

La Directrice Générale des Services

Julie B...



LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté		40.000,00	55.977,88	0,00	15.977,88	0,00
Opérations de l'exercice	2.178.004,25	2.530.226,40	1.973.143,88	2.475.040,17	4.151.148,13	5.005.266,57
TOTAUX	2.178.004,25	2.570.226,40	2.029.121,76	2.475.040,17	4.167.126,01	5.005.266,57
Résultats de Clôture		392.222,15		445.918,41		838.140,56
Restes à réaliser	0,00	0,00	1.028.487,58	460.000,00	1.028.487,58	460.000,00
TOTAUX CUMULES	2.178.004,25	2.570.226,40	3.057.609,34	2.935.040,17	5.195.613,59	5.465.266,57
RESULTATS DEFINITIFS		392.222,15	122.569,17			269.652,98

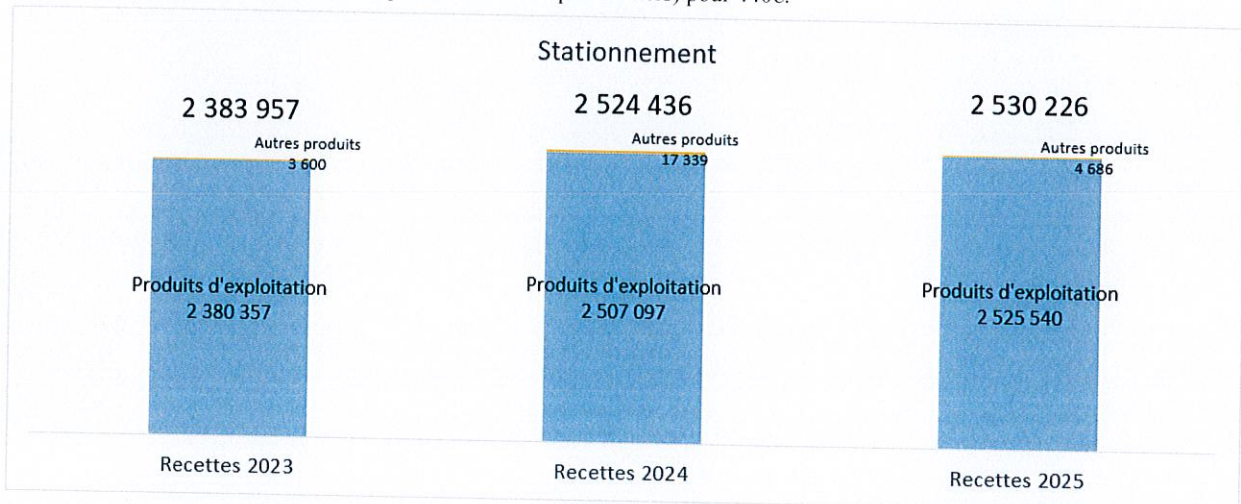
constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

reconnait la sincérité des restes à réaliser,

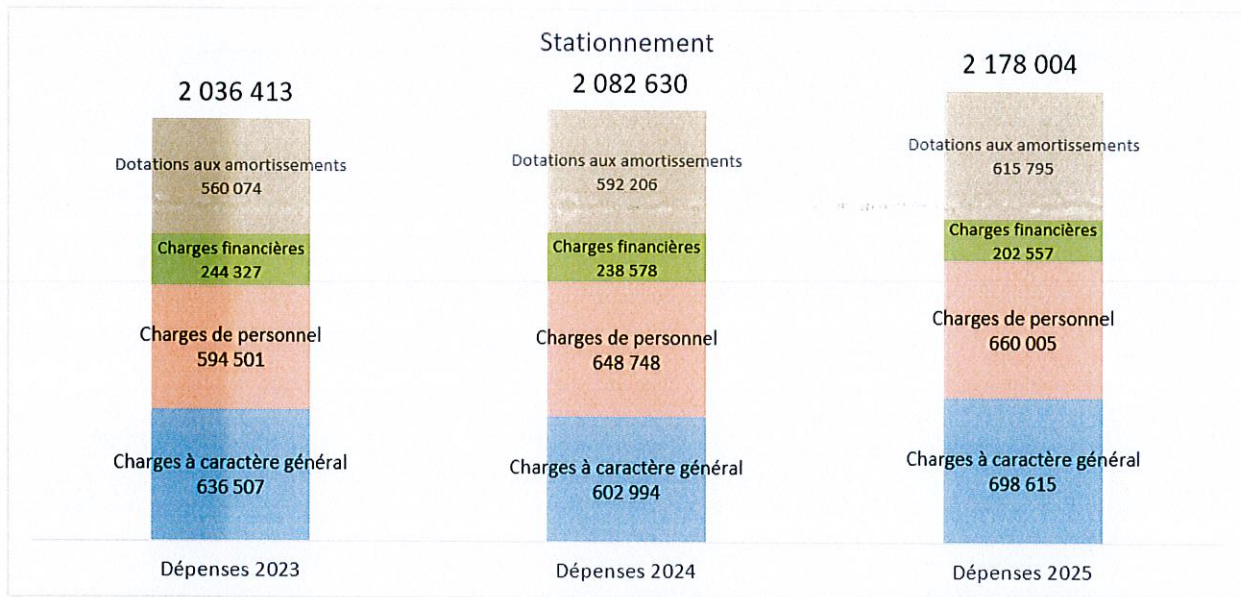
arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En section d'exploitation, les recettes n'évoluent que de + 0,23 % en un an, elles comprennent :

- Parking Chénier : 231.572,54 €
- Parking des Jacobins : 149.200,48 €
- Parkings de la Cité : 1.513.117,25 €
- Parking MJC : 41.747,16 €
- Parking Gambetta : 400.245,25 €
- Parking de l'Île : 175.682,34 €
- Mise à disposition de vélos à assistance électrique : 13.975,10 €
- Autres recettes (redevances publicitaires et arrondis de prélèvements à la source) : 2.491,88 €.
- Reprise sur provision (dépréciation de comptes de tiers) pour 440€.



Les dépenses d'exploitation évoluent de + 4,6 % en un an :



Le résultat d'exploitation (solde des opérations réelles d'exploitation) oscille autour de 1 M€ par an : 968 K€ en 2025 contre 1,03 M€ en 2024.


Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

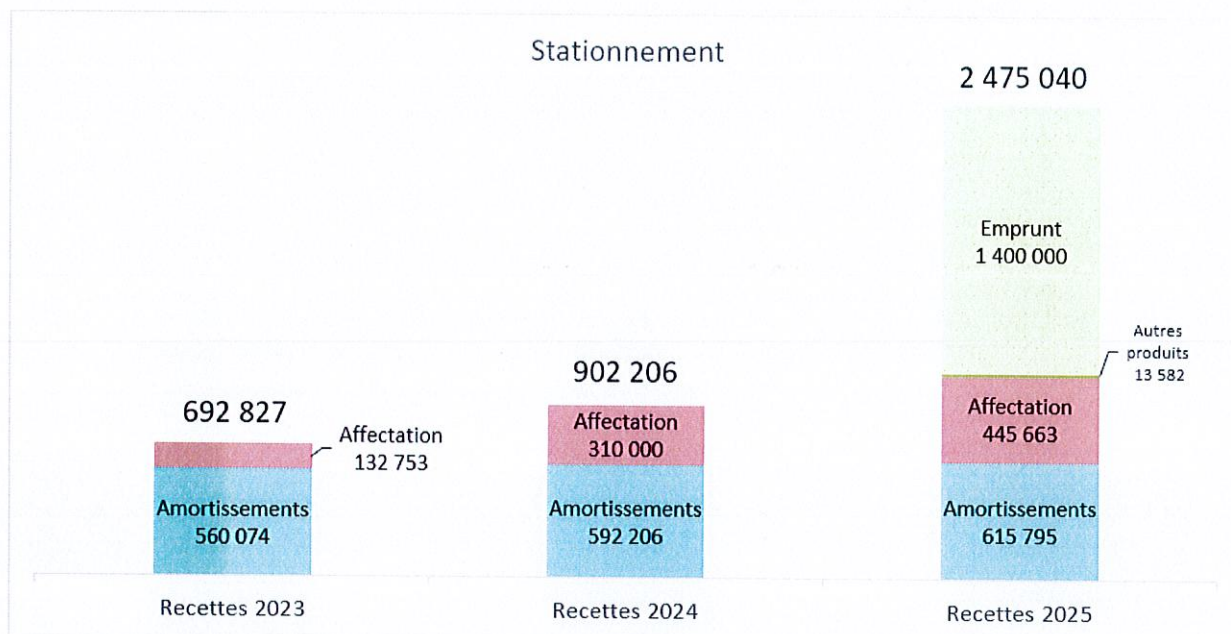


D'importants restes à réaliser (1.028.487,58 €) concernent les édicules du Parking André Chénier et le nouveau parking du Pont Neuf.

Les recettes d'investissement englobent les recettes provenant de la section d'exploitation (amortissements, virement complémentaire) et le recours éventuel à l'emprunt.

La Directrice Générale des Services
Julia Romani





Un emprunt de 1,4 M€ a été souscrit pour le financement des investissements afin de compléter les ressources propres du budget du Stationnement (dotations aux amortissements et affectation du résultat d'exploitation).

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette du budget annexe du Stationnement s'élevait à 6.427.936,97 €, composé à 70 % de prêts à taux fixe. Pour information, l'amortissement en capital de la dette sera de 820.000 € en 2026.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé d'acter que le compte de gestion du Budget annexe du Stationnement dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable (Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo), qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu les résultats de l'exercice 2025,

Section d'exploitation :

Résultat antérieur reporté	40.000,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	352.222,15 €

Soit un excédent d'exploitation de 392.222,15 €,

Section d'investissement :

résultat antérieur reporté :	- 55.977,88 €
résultat d'investissement 2025 :	+ 501.896,29 €
solde des reports 2025 :	- 568.487,58 €
besoin de financement :	122.569,17 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe du Stationnement comme suit :

<u>Affectation à l'investissement :</u>	347.222,15 €
<u>Affectation en exploitation :</u>	45.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Première adjointe,
Marlène ARCIZET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32543-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026
Publication : 07/07/2026



La Directrice Générale des Services

Julia Romar